

PROJET PÉDAGOGIQUE MULTI- SITE PÔLE SUD



Mis à jour en septembre 2025

Table des matières

Table des matières

I. SOCLE COMMUN DES MULTISITES	3
a) Descriptif de l'organisateur et du multi site :	3
1) L'organisateur	3
2) Le fonctionnement général.....	3
3) Les horaires d'accueils	4
4) La grille tarifaire	4
5) Inscriptions, réservations et annulations :	4
6) Facturation :	5
7) Présentation des structures sur les 3 pôles	6
b) Les documents obligatoires sur le multisites	6
c) Les valeurs éducatives du territoire	7
II. SOCLE SPECIFIQUE DU POLE SUD.....	8
a) Le multisite Pôle Sud (Cérons-Landiras-Preignac)	8
b) Équipe d'animation :	9
c) Ressources matérielles :	11
d) Rappel des objectifs éducatifs+ opérationnels + les projets	12

I. SOCLE COMMUN DES MULTISITES

a) Descriptif de l'organisateur et du multi site :

1) L'organisateur

La Communauté de Communes Convergence Garonne est un EPCI issu de la fusion de la Communauté de communes Coteaux de Garonne, de la Communauté de communes de Podensac et 5 autres communes limitrophes (Cardan, Escoussans, Lestiac sur Garonne, Paillet, Rions).

La Communauté de communes Convergence Garonne est composée actuellement de 27 communes rassemblant 32 400 habitants sur un territoire rural.

Le siège de l'organisateur de la Communauté de communes Convergence Garonne se situe au 12 rue de maréchal Leclerc de Hauteclocque à Podensac (33720).

La collectivité a décidé de mettre en place un fonctionnement en multi site pour les temps du périscolaire du mercredi et pour les temps extrascolaires des vacances :

- Un 1^{er} pôle regroupant 3 Accueils de Loisirs situés sur les communes de Cérons, Landiras et Preignac
- Un 2^e pôle regroupant 3 Accueils de Loisirs sur les communes de Podensac, Portets, et Virelade
- Un 3^e pôle regroupant 3 Accueils de Loisirs sur les communes de Béguey, Cadillac, et Loupiac (les 3 sur le temps périscolaire du mercredi et les 2 premiers sur le temps extrascolaire).

2) Le fonctionnement général

Le règlement intérieur est commun à l'ensemble des accueils de loisirs en gestion directe de la collectivité.

Le calendrier des ouvertures et fermetures des structures de l'ensemble de la collectivité

		PÉRISCOLAIRE	VACANCES					
PÔLES	STRUCTURES	MERCREDI	HIVER	PRINTEMPS	JUILLET	AOUT	TOUSSAINT	NOËL
NORD	PODENSAC	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert		Ouvert	Toute la période
	PORTETS	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	2 dernières semaines	Ouvert	
	VIRELADE	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert		Ouvert	
SUD	CERONS	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	3 premières semaines	Ouvert	
	LANDIRAS	Ouvert	Ouvert	Ouvert	3 premières semaines	Dernière semaine	Ouvert	
	PREIGNAC	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	2 premières semaines	Ouvert	2 ^e semaine
EST	BEGUEY	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert		Ouvert	
	CADILLAC-SUR-GARONNE	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	3 premières semaines	Ouvert	2 ^e semaine
	LOUPIAC	Ouvert						

3) Les horaires d'accueils

Selon le temps d'accueil, 1 ou 2 possibilités d'accueils s'offrent aux familles :

- En journée ou demi-journée les temps périscolaires (mercredi)
- Uniquement en journée sur le temps extrascolaire (vacances)

Inscription à la journée	Inscription à la demi-journée (uniquement les mercredis en période scolaire)
Arrivée de 7h30 à 9h Temps d'accueil de 9h à 17h Départ de 17h à 18h30	<u>Matinée</u> Temps d'accueil de 7h30 à 9h Temps d'accueil de 9h à 13h30 Départ de 13h30 à 14h <u>Après midi</u> Temps d'accueil de 11h30 à 12h Temps d'accueil de 12h à 17h Départ de 17h à 18h30

4) La grille tarifaire

Pour les accueils e loisirs communautaires, le tarif est calculé selon le quotient familial (QF) établi par la CAF/MSA et remis à jour annuellement, au 1er février de chaque année

Accueil de loisirs – Coût journée	
Taux d'effort social	1.05%
Tarif plancher	4.70 €
Tarif plafond	16.50 €

Accueil de loisirs – Coût demi-journée	
Taux d'effort social	0.64 %
Tarif plancher	3.10 €
Tarif plafond	9 €

Accueil de loisirs – Coût journée séjour	
Taux d'effort social	2.53 %
Tarif plancher	10 €
Tarif plafond	42 €

Les modalités de calcul sont les suivantes :

Tarif : Quotient Familial (QF) * Taux d'Effort Social (TES)

En cas de non transmission du quotient familial ou d'un avis d'imposition, à jour, par les familles, le prix plafond sera appliqué. Tout changement de situation doit être signalé et sera pris en compte pour la facture suivant le signalement, sans effet rétroactif.

Les modalités de facturation seront identiques aux modalités habituelles (Cf. : règlement intérieur des accueils de loisirs)

5) Inscriptions, réservations et annulations :

Ne peuvent s'inscrire dans les Accueils de Loisirs communautaires, que les enfants possédant un **dossier d'inscription complètement référencé**.

- Démarches à suivre :
 - Rendez-vous sur le lien suivant :
<https://www.espace-citoyens.net/portail-convergence-garonne/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

- Si vous possédez vos identifiants personnels, renseignez-les et procédez à l'inscription
- Si vous ne possédez pas d'identifiant personnel, cliquez sur « CREER MON ESPACE », vos identifiants vous seront envoyés par e-mail et vous pourrez procéder à l'inscription

Des vidéos tutoriels sont disponibles sur le lien espace citoyen pour vous accompagner dans vos démarches.

Les documents à fournir sont :

- N° allocataire CAF ou MSA ou montant du QF
- Attestation sécurité sociale où apparaît le nom de l'enfant de l'année en cours
- Attestation assurance Responsabilité Civile et/ou extra-scolaire de l'année en cours
- Copie des vaccins à jour ou certificat médical de vaccination à jour
- Si PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) : fournir la copie
- Si jugement entraînant une organisation particulière, fournir la copie pour en assurer l'application par l'équipe.

Une fois l'instruction du dossier finalisé, et validé par nos équipes, les familles peuvent réaliser les réservations via l'espace citoyen Convergence-Garonne durant la période d'inscription dédiée (cf calendrier de réservation) et conformément aux dispositions des articles 9 et 10 du règlement intérieur des accueils de loisirs.

6) Facturation :

La facturation s'effectue à période échue. Elle est assurée par le Trésor Public.

L'envoi des factures (avis de sommes à payer) est réalisé par courrier.

Un état des consommations sera visible sur l'espace citoyen avant chaque facturation.

En cas d'erreur de facturation ou de contestation, les familles ont 30 jours, à réception de la facture, pour se signaler par courriel à l'adresse : accueil@convergence-garonne.fr ou par téléphone au : 05 56 76 38 08. Passé ce délai tout recours sera impossible.

Attention : Les usagers doivent payer les factures à réception, même en cas de désaccord. En effet, la CDC n'étant pas gestionnaire de la facturation, nous ne pourrions pas être tenu responsable d'éventuels pénalités de retard appliquées par le Trésor Public en raison de retard de paiement. En cas d'erreur avérée de facturation, une régulation sera opérée à posteriori sur les factures suivantes.

Mode de paiement :

- par chèque à l'adresse de paiement indiquée sur la facture ;
- en CR CESU (dématérialisé via votre espace personnel (code NAN 1669988) sur le site www.cr-cesu.fr ;
- par carte bancaire ou virement bancaire directement sur le site PayFip (identifiant structure : 07 2018)
- par carte bancaire (sans plafond) ou numéraire (max 300€) dans les bureaux de tabac partenaire grâce au DATAMATRIX ;
- par carte bancaire, directement au Service de Gestion Comptable de La Réole – 10 place Albert Rigoulet – 33910 La Réole

7) Présentation des structures sur les 3 pôles

- Structures du pôle Nord
- Structures du pôle Sud
- Structures du pôle Est



b) Les documents obligatoires sur le multisites

- Le récépissé de déclaration délivré par le SDJES
- Attestation d'assurance en responsabilité civile de l'organisateur conforme aux dispositions du code de l'action sociale des familles
- Avis PMI

Les documents relatifs aux bâtiments

- Copie du procès-verbal de la dernière visite de la commission de sécurité
- Registre de sécurité à jour (Vérifications des extincteurs, certificat de conformité...)

Les documents concernant le personnel

- Diplômes des animateurs et des directeurs + livret de formation des stagiaires
- Dérogation éventuelle accordée
- Attestation de vaccination du personnel
- Recommandation de la vérification de la validité du permis de conduire des personnes en charge des transports des enfants en minibus

Les documents liés au fonctionnement

- Le projet éducatif
- Le projet pédagogique
- Registre de présences journalières
- Fiches sanitaires de liaison des enfants
- Registre des soins où est consigné tout soin donné
- Affichage des numéros d'urgence
- Menu et documents de traçabilité dans le cadre d'atelier culinaires autonomes

c) Les valeurs éducatives du territoire

Le Projet Educatif :

Il traduit l'engagement de la CDC, ses priorités, ses principes, à destination des accueils collectifs de mineurs. Il est impulsé puis validé par les élus en conseil communautaire, à ce titre, il a valeur de cadre des actions pédagogiques qui seront déployées et devront toujours être en cohérence avec lui.

Les objectifs généraux :

- > Accueil des enfants dans des structures offrant une diversité d'activités en réponse à leurs besoins ;
- > Accueil des enfants en réponse au besoin des familles avec un souci d'équité territoriale ;
- > Le développement de l'esprit communautaire en organisant le travail des équipes dans une dynamique générale commune autour de projets territoriaux et en appui des richesses du territoire et des services de la Communauté de Commune

Les valeurs éducatives :

- > Diversité et épanouissement personnel ;
- > Coopération et citoyenneté ;
- > Participation des familles et création de liens ;
- > Equité et inclusion

II. SOCLE SPECIFIQUE DU POLE SUD

a) Le multisite Pôle Sud (Cérons-Landiras-Preignac)

Communauté de Communes Convergence Garonne

- 12 rue Maréchal Leclerc de Hautecloque
33720 Podensac
- Tel : 05-56-76-38-00
- Mail :
contact@convergence-garonne.fr
- Président :
M. Jocelyn DORE

Service enfance

- 3 bis rue Maréchal Leclerc de Hautecloque
33720 Podensac
- Tel : 05-56-76-38-00
- Responsable :
M LESCURE Jonathan
- Vice-président :
M. Jean Patrick SOULE

Accueil multisites Pôle SUD

- Directeur :
M. Michel LALLOZ
06.20.47.40.74
- Directeur adjoint :
M. Julien IGONIN
06.26.01.05.05
- Mail:
enfancepolesud@convergence-garonne.fr

SITE CERONS

n° 0330865AP000224-E01
n° 0330865CL000523
Groupe scolaire Place du Général de Gaulle 33720 CERONS

SITE LANDIRAS

n° 0330865AP000224-E01
n° 0330865CL000523
Groupe scolaire Rue André Dubourg
33720 LANDIRAS

SITE PREIGNAC

n° 0330865AP000224-E01
n° 0330865CL000523
Groupe scolaire Rue des écoles
33210 PREIGNAC

Maternelle

06.03.12.03.10
Réfèrent Axel SOKI

Elémentaire

06.03.04.81.84
Réfèrent Stéphanie DOS SANTOS

Maternelle

06.17.58.50.84
Réfèrent Corinne COLIN

Elémentaire

06.09.22.06.36
Réfèrent Manon ANGLADE

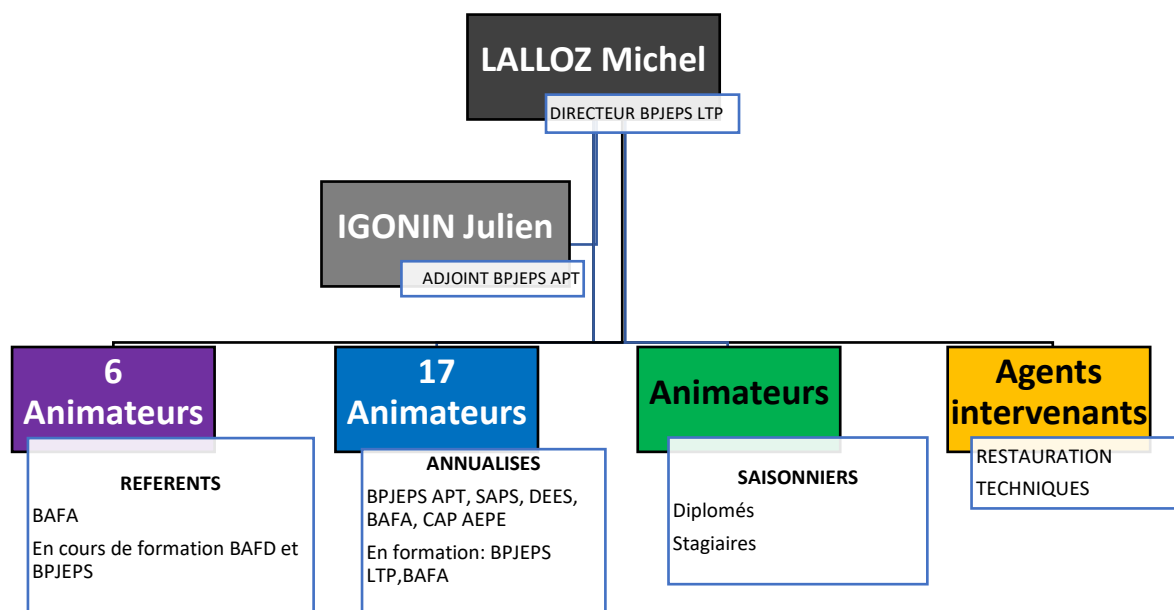
Maternelle

06.03.20.56.42
Réfèrent Laura DARNICHE

Elémentaire

06.03.28.99.79
Réfèrent Olivier BARDEAU

b) Équipe d'animation :



• Formation et accompagnement.

- B.A.F.A. : Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animation
- B.A.F.D. : Brevet d'Aptitude aux fonctions de Direction
- C.A.P.A.E.P.E. : Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnement Educatif Petite Enfance
- BAC PROFESSIONNEL SERVICE A LA PERSONNE
- B.P.J.E.P.S. APT : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et Sportive, Activités Physiques pour Tous.
- B.P.J.E.P.S. LTP : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et Sportive, Loisirs Tout Public.
- D.E.E.S : Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé
- S.B. : Surveillant de Baignade
- P.S.C.1 : Prévention et Secours Physique de niveau 1

Le directeur de pôle

Sous la responsabilité du chef de service, le Directeur multisites est **responsable de la gestion administrative et financière** de son pôle animation multisites. A cet effet, il garantit le respect des réglementations et des normes d'hygiène et de sécurité en matière d'accueils de mineurs. Il organise l'accueil des familles et maîtrise le logiciel métier en charge de la réservation et du pointage. Il est garant de la mise en application des procédures existantes au niveau de la collectivité et du service. Il est également force de proposition afin de permettre leur optimisation.

Au niveau managérial, il est responsable de l'encadrement, de l'accompagnement et de la montée en compétence des agents de leur pôle. Il planifie l'organisation du travail de ses agents (quotités horaires, congés) et s'assure des recrutements en fonction des besoins de service conformément à la réglementation des taux d'encadrement.

Au niveau de la dynamique pédagogique, il conceptualise et pilote les projets pédagogiques du multisite (et APS) et s'assure de sa mise en œuvre. Il organise l'accueil des mineurs avec son équipe et coordonne la mise en place des projets de qualités et des activités proposés aux enfants par l'équipe d'animation.

Enfin, le Directeur des accueils de loisirs multisites contribue aux côtés des autres directeurs à la valorisation du service.

Le directeur adjoint de pôle

Sous la responsabilité du Directeur de pôle multisites, le Directeur Adjoint **organise l'accueil** des mineurs avec les équipes d'animation. A cet effet, il est en charge de l'accueil des familles et de la mise en application des process afférents. Il participe à l'élaboration du projet pédagogique dans les accueils de mineurs et s'assure de son application. Il valide les activités et projets de qualité proposés aux enfants par son équipe d'animateurs et garantit le respect de la réglementation en matière d'accueil collectif de mineurs, d'hygiène et de sécurité.

En matière d'**encadrement de proximité**, il assure une présence quotidienne et systématique sur les sites d'accueil et accompagne les équipes dans l'exécution des missions et la mise en œuvre des actions pédagogiques du pôle. Il participe aussi au recrutement des animateurs et à leur déploiement en fonction des besoins du service et conformément à la réglementation en matière de taux d'encadrement.

Sur le plan de l'**accompagnement aux missions de direction**, le Directeur Adjoint participe à l'élaboration et l'exécution du budget du pôle. Il participe à l'élaboration de la délégation des missions du pôle, et rend compte des activités du pôle à sa hiérarchie. En l'absence du directeur il supplée aux missions de celui-ci.

L'animateur référent structure

L'animateur référent est le relai de la direction du site sur le terrain. Il incarne la structure pour les familles et les partenaires (Mairies, intervenants etc...). Il est la garant du cadre pédagogique proposé par la direction des structures et du projet de service. Il assure un accueil de qualité et adapté au public dans le cadre des accueils péri et extra-scolaires (vacances, mercredi avant et après la classe, sorties, séjours) et propose, conçoit et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre des orientations pédagogiques de la structure adaptées à l'accueil régulier ou irrégulier d'enfants.

L'équipe d'animation

L'animateur accueille les enfants et les familles en toute sécurité dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaire et/ou périscolaires (vacances, mercredis scolaires, avant et après l'école, sortie, séjours). Il propose, conçoit et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre des orientations pédagogiques de la structure adaptées à l'accueil régulier ou irrégulier d'enfants.

Le personnel de service assure l'organisation de la cantine (préparation repas, mise en place) la gestion du quotidien et l'entretien des lieux sous la responsabilité du Directeur.

- Gestion des stocks
- Repas variés et équilibrés
- Désinfection des sanitaires
- Entretien sanitaire de toutes les salles utilisées dans la journée

Les menus de la semaine sont affichés dans les salles et accessible sur les sites internet des communes hôtes.

c) Ressources matérielles :

CERONS

Les locaux de l'Accueil de Loisirs sont ceux de l'école maternelle pour les enfants de PS, MS et GS en périscolaire (ALP) et en extra-scolaire (ALE).

- ❖ Salle de sieste
- ❖ Salle de classe
- ❖ Salle préfabriquée
- ❖ Cours de récréation

Pour les enfants de CP au CM2 l'accueil des mercredis (ALP : périscolaire) et pendant les petites et grandes vacances (ALE : extra-scolaire) est prévu dans l'école élémentaire.

- ❖ Salle de bibliothèque
- ❖ 1 salle de classe
- ❖ Salle communale
- ❖ Cours de récréation avec terrain synthétique

Cependant, il peut être envisageable d'accueillir les élémentaires et les jeunes à la plaine des Sports « Georges TACHON ».

Les repas sont réalisés sur place et consommés dans le restaurant scolaire.

LANDIRAS

Les locaux de l'Accueil de Loisirs sont ceux de l'école maternelle pour les enfants âgés de 2 ½ à 5 ans en périscolaire (ALP) et en extra-scolaire (ALE) et de l'école élémentaire pour les enfants âgés de 6 à 17 ans en périscolaire (ALP) et en extra-scolaire (ALE).

- ❖ Le préfabriqué périscolaire avec les 2 classes
- ❖ La salle de classe petite section avec la salle de sieste
- ❖ La cour de récréation maternelle et élémentaire
- ❖ Deux salles de classe élémentaire

Les repas sont réalisés sur place et consommés dans le restaurant scolaire.

A noter la proximité des lieux sportifs et associatifs qui améliore nettement la qualité de l'accueil :

- ❖ Deux terrains (type tennis), un city stade, skate parc.
- ❖ Un foyer municipal, une salle polyvalente, une bibliothèque municipale,
- ❖ Terrain de football, parcours de santé

PREIGNAC

Les locaux de l'Accueil de Loisirs sont ceux de l'école maternelle pour les enfants âgés de 2 ½ à 5 ans en périscolaire (ALP) et en extra-scolaire (ALE).

- ❖ Salle de classe petite section (ALE)
- ❖ Salle de sieste
- ❖ Salle de motricité
- ❖ Deux cours de récréation
- ❖ Salle étage (ALP)

Pour les plus âgés (de 6 à 17 ans) l'accueil des mercredis (ALP : périscolaire) et pendant les petites et grandes vacances (ALE : extra-scolaire) est prévu dans l'école élémentaire.

- ❖ Salle périscolaire
- ❖ Salle préfabriquée

❖ Cours de récréation

Les repas sont réalisés sur place et consommés dans le restaurant scolaire

d) Rappel des objectifs éducatifs+ opérationnels + les projets

Les objectifs généraux:

- ❖ Accueil des enfants dans des structures offrant une diversité d'activités en réponse à leurs besoins;
- ❖ Accueil des enfants en réponse au besoin des familles avec un souci d'équité territoriale;
- ❖ Le développement de l'esprit communautaire en organisant le travail des équipes dans une dynamique générale commune autour de projets territoriaux et en appui des richesses du territoire et des services de la Communauté de communes

Les valeurs éducatives:

- ❖ Diversité et épanouissement personnel;
- ❖ Coopération et citoyenneté;
- ❖ Participation des familles et création de liens;
- ❖ Equité et inclusion

- **Thématiques abordées :**

Pour 2025-2026 les thématiques communes sont :

- **Objectifs généraux :** Finalités éducatives du projet, en lien avec le projet éducatif de la collectivité
- **Déclinaison des objectifs généraux en objectifs opérationnels et moyens**

Les intentions pédagogiques 25-26

1.

ESTIME DE SOI ET RECONNAISSANCE DE L'ENFANT



Projet du Service Enfance Animation



Projet Pôle Sud

2.

CHOIX DE L'ENFANT ET PARTICIPATION CITOYENNE



Projet du Service Enfance Animation



Projet transversal à la CDC Convergence Garonne



Projet Pôle Sud



Projet Education artistique et culturelle porté par le service culturelle de la CDC Convergence Garonne

3.

TRANSMISSION



Projet du Service Enfance Animation



Projet Pôle Sud

4.

L'ALIMENTATION DURABLE



Projet du Service Enfance Animation



Projet transversal à la Direction des Services à la Population



Projet Pôle Sud



« COLLABORATION INTER-STRUCTURE AU SERVICE DE TOUT LE PÔLE »



Direction Service à la population - Service enfance animation - Pôle multisite Sud

Le choix de l'enfant au cœur de la participation citoyenne et du projet pédagogique

➤ Notre Histoire « Construire le citoyen de demain en lui faisant revivre son Histoire et son évolution. »

- ⇒ Ecocitoyen de demain
- ⇒ Les enfants explorateurs de leurs territoires
- ⇒ Transmission intergénérationnelle

Moyens

- ✚ Mise en place de thématiques sur les grandes périodes de l'Histoire
- ✚ Mise en place d'interventions et de sorties (grotte, château etc)
- ✚ Découverte de l'environnement proche et du territoire
- ✚ Participation des familles lors d'activités et valorisation
- ✚ Elaboration de recette de cuisine durable, à travers les périodes historiques

➤ Musée à ciel ouvert

- ⇒ Le choix de l'enfant
- ⇒ Connaissance de l'environnement et culture

Moyens

- ✚ Mise en place de sortie (vignes partagés)
- ✚ Adhésion au projet les **Espaces Naturels Sensibles**
- ✚ Participation au projet **EAC** « La belle parcelle »

➤ Mon territoire au rythme des saisons-écocitoyen de demain

- ⇒ Favoriser l'émergence d'une identité territoriale
- ⇒ Comprendre l'importance de préserver l'environnement et le patrimoine locale

Moyens

- ✚ Utilisation de matériel recyclable pour les activités manuelles
- ✚ Proposition d'activités en lien avec le projet (sportive, manuelles, sorties, interventions)
- ✚ Actions environnementale (patrimoine, faune et flore, randonnées natures)
- ✚ Entretien et maintien de l'espace jardin en lien avec les ateliers cuisines et BD proposés
- ✚ Ateliers passerelles nature et jardin moins de 6 ans et plus de 6 ans
- ✚ Partenariat ENS avec l'auringleta
- ✚ Participation au projet **Education Artistique et Culturelle** « La belle parcelle »

➤ « Les Gardiens de la Nature » - Sensibilisation à l'environnement et découverte de la faune et flore local

- ⇒ Utiliser l'environnement grâce à ses ressources pour imaginer, fabriquer, bricoler.
- ⇒ Prioriser les instants présents de la vie pendant les activités
- ⇒ Connaissance de l'environnement afin de le préserver

Moyens

-  Balade nature et dépôt de caméra d'observation (animaux sauvages)
-  Création avec les enfants d'une valise nature et temps d'échange
-  Conception à l'aide des éléments de la nature (hôtel à insecte, teinture, dessin, création déco)
-  Création et imagination libre sur les temps d'activités manuelles (jardin, argile, papier recyclé, peinture nature)
-  Ateliers passerelles nature et jardin moins de 6 ans et plus de 6 ans
-  Partenariat ENS avec l'auringleta

Alimentation durable

➤ « De la terre à l'assiette »

- ⇒ Cultiver-Cuisiner des aliments qui seront semé pendant l'année
- ⇒ Entretenir le jardin (bac-serre-etc...)

Moyens

-  Pérennisation du projet « de la terre à l'assiette » 2024-2025
-  Atelier au jardin (semi-désherbage-plantation-entretien)
-  Mise en place d'ateliers culinaires

➤ Notre jardin-« apprendre et découvrir à produire, cultiver, cuisiner et consommer

- ⇒ Le savoir vivre ensemble
- ⇒ Connaissance de l'environnement et culture
- ⇒ Gain d'autonomie

Moyens

-  Création d'un livret de recettes
-  Mise en place d'ateliers culinaires
-  Transmettre par le biais d'activités diverses des éléments culturels et traditionnels

La transmission

➤ Intergénérationnel « Partageons un lien entre génération »

- ⇒ Créer du lien
- ⇒ Créer de l'entraide et de la solidarité

Moyens

-  Rencontre dans un lieu commun
-  Atelier et échange
-  Mise en place de goûter et moments conviviaux avec les aînés

➤ Intergénérationnel « Résidence Personnes Agées L'Epinais »

- ⇒ Créer du lien
- ⇒ Créer de l'entraide et de la solidarité

Moyens

-  Visite au RPA
-  Mise en place d'ateliers d'échange favorisant le partage de valeurs et de savoir faire
-  Mise en place de goûter et moments conviviaux avec les aînés

➤ **Intergénérationnel « Association Part'Age »**

- ⇒ Créer du lien
- ⇒ Créer de l'entraide et de la solidarité

Moyens

-  Rencontre dans un lieu commun
-  Mise en place d'ateliers d'échange favorisant le partage de valeurs et de savoir faire
-  Mise en place d'activité de motricités adaptée
-  Mise en place de goûter et moments conviviaux avec les aînés

L'estime de soi et la valorisation de l'enfant

➤ **Le sport au centre**

- ⇒ Découvrir de nouvelles pratiques sportives
- ⇒ Encourager à la progression

Moyens

-  Mise en place de cycles sportives
-  Adapter les sports en fonction du public

➤ **« Le sport à l'accueil de loisirs : activités physique adapté pour tout public »**

- ⇒ Développer la motricité globale
- ⇒ Avoir une meilleure maîtrise de son corps dans l'espace
- ⇒ Favoriser le respect des autres et des règles
- ⇒ Encourager la confiance en soi et l'autonomie

Moyens

-  Mise en place de cycles sportives chez les -6 ans et les +6 ans
-  Adapter les sports en fonction du public

➤ **Fais pas ton cinéma**

- ⇒ Découvrir de la cinématographie- Nouvelle technologie
- ⇒ Découvrir et adapter les différentes émotions

Moyens

-  Créer des scénarii
-  Utiliser du matériel multimédia

➤ **Notre planète « à la recherche des trésors des 5 continents »**

- ⇒ Sensibiliser à la citoyenneté internationale
- ⇒ Favoriser l'ouverture d'esprit et la tolérance
- ⇒ Développer le vivre ensemble

Moyens

-  Mise en place de différentes thématiques (cuisine, sport, activités manuelles...)
-  Intervention et sortie en lien

➤ **« Partons « ensemble à la découverte du folklore autour du monde ».**

- ⇒ Savoir vivre ensemble/ accepter la différence
- ⇒ Retour à la simplicité et à l'essentiel
- ⇒ Trouver sa place dans un collectif

Moyens

-  Continuité du projet « Moi dans tous mes états ALP 2023-2024 »
-  Continuité du projet « Nous dans tous nos états ALP 2024-2025 »
-  Rituel de parole et d'échanges lors des regroupements
-  Activités autour de différentes cultures (arts visuel, l'art de la scène, la danse etc..)
-  Activité en fonction « de la liste des souhaits » 1 fois par cycle
-  Mise en place de rituel de parole

SEJOUR

➤ **Activités entre générations «Tisser des liens et partager ensemble»**

- **ALE Pôle SUD – enfants élémentaire**
- ⇒ Favoriser le vivre ensemble
- ⇒ Favoriser la socialisation et l'autonomie
- ⇒ Découvrir un milieu naturel

Moyens

-  Vivre en collectivité sur plusieurs jours (dont nuitées)
-  Participe activement aux différents temps du collectif
-  Mise en place d'activité collective en lien avec le milieu naturel

5) Organisation

- **Planning des activités :**

Les plannings d'activités sont affichés et accessible sur l'espace famille avant chaque période d'inscriptions. Les projets seront sous formes de cycles afin de permettre une continuité pédagogique.

• Mode d'encadrement :

Il faut bien distinguer les deux tranches d'âge car le taux d'encadrement diffère.

- **Maternelle (PS-MG-GS) : 1 adulte pour 8 enfants**
- **Elémentaire (CP au CM2) : 1 adulte pour 12 enfants**

NB : Un enfant scolarisé en grande section qui atteint l'âge de 6 ans, peut intégrer le groupe des plus de 6 ans. Cette transition ne pourra se faire qu'après réflexion entre l'équipe pédagogique et en second temps avec les parents puis l'enfant avec leur accord.

L'effectif de l'équipe d'animateurs varie en fonction du nombre d'enfants inscrits les mercredis et de même pendant les vacances scolaires. De plus, le recrutement de l'équipe (diplômé, stagiaire, non diplômé) s'effectue en fonction du taux d'encadrement réglementaire fixé par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Gironde.

• Réglementation :

L'accueil de loisirs, son équipe ainsi que les familles se doivent de se conformer aux différentes réglementation en vigueur :

- Règlement intérieur de la structure
- Règlement intérieur de la collectivité (pour les agents)
- Réglementation SDJES (Service Départemental de la jeunesse, de l'engagement et des Sports)

De plus, différents protocoles et procédures sont à prendre en compte :

- Plan Particulier de Mise en Sécurité
- Protocole sanitaire
- Procédure santé / accident
- Procédure incident
- Procédure événement grave

6) Contenus pédagogiques

• Types d'activités proposées :

L'équipe éducative et pédagogique développera sur chaque site des activités pluridisciplinaires, par exemple : culturelle, sportive, créative... de là, chaque animateur pourra développer ses projets liés à ses compétences spécifique.

Par conséquent, la complémentarité est une priorité à l'échelle du pôle. En effet chaque agent doit pouvoir intervenir sur les différentes structures de façon à assurer une continuité d'activités et d'assurer une continuité relationnelle sur l'ensemble de l'équipe.

Ainsi, les temps d'animations seront multiples pour répondre à l'ensemble des enfants. Et les familles auront un service identique quel que soit la structure fréquentée.

Le projet d'animation : Plusieurs périodes sont identifiées au cours de l'année et le public accueilli est peu variable. Des thèmes sont proposés à court terme ou moyen terme selon le

type de période. Toutefois les programmes d'activités sont à titres indicatifs car ils peuvent évoluer en fonctions des attentes.

L'orientation des thèmes doit être un apport pour les enfants afin de leur permettre de développer : une ouverture sociale, culturelle, et de développer leur imaginaire. Pour cela, l'équipe doit s'appuyer sur son environnement pour développer ses actions en termes d'animation.

D'autre part, les projets mis en œuvre font l'objet d'une réflexion collective en lien avec les enfants, les partenaires*, les services internes et de même avec les familles.

Par ailleurs, les actions menées peuvent correspondre à des événements ponctuels, par exemple : tradition, compétition sportive (*dans le respect de la laïcité*).

C'est pourquoi il est important d'anticiper certaines actions qui nécessitent des préparations liées à des réservations, des échéances organisationnelles... Le groupe d'enfant peut de manière spontanée modifier ou remplacer une activité si-ils en ressentent le besoin. De même que l'enfant peut effectuer une activité de manière autonome.

Le planning est disponible pour les familles sur l'espace citoyen ainsi qu'afficher sur les lieux d'accueil

A noter que l'activité peut se poursuivre hors temps d'animation. C'est-à-dire en temps d'accueil du matin, du soir ou bien à la maison.

Engagée, l'équipe pédagogique proposera des temps d'animations de sorte à permettre aux enfants de découvrir des activités nouvelles et innovantes.

- **Méthodologie** : Démarche pédagogique utilisée (pédagogie active, apprentissage par le jeu).

7) Partenariats et collaborations et travail interservices

- **Partenaires institutionnels** : MSA-CAF
- **Partenaires locaux** : Associations, structures culturelles, intervenants extérieurs.
- **Implication des familles** : Modalités de communication avec les parents, participation des familles autour des conseils de structures.
- **Projet interservices** : EAC , EEDD

Le pôle travaille en collaboration avec le Réseau de Lecture Publique, médiathèque, les pôles Enfance-Animation, les autres services de la CDC Convergence Garonne tels que le Service Culture, le Service des Sport et vie associative, le Pôle D'Accompagnement Citoyen, afin d'assurer une continuité en cohérence sur les pratiques éducatives liées au projet pédagogique.

8. Évaluation et suivi

De par son évaluation, le projet pédagogique est en constante évolution. Les propositions apportées au travail effectué permettent de le réajuster.

Évaluation du projet

- Quels moyens pour évaluer l'atteinte des objectifs fixés ?
- L'efficacité : l'objectif est-il atteint ? en quoi la situation initiale a-t-elle changé ? Quels sont les effets sur le public ciblé ?

- La cohérence : La démarche est-elle en adéquation avec les valeurs et ce qui a été décidé ?
- L'efficacité : le rapport moyens utilisés/résultats
- Quels moyens pour évaluer la satisfaction des participants, des familles, de l'organisateur ? (Enquêtes de satisfaction, etc.)

Les réunions pédagogiques permettent les transmissions d'informations sur le fonctionnement, d'avoir une réflexion autour des projets d'animations, d'évaluer les actions menées mais également de réajuster le projet pédagogique si nécessaire.

Objectifs	Moyens	Indicateurs	Outils de recueil de données
Développer la notion de vie en collectivité, et du savoir vivre ensemble	Rangement	Matériel rangé	Nombre de rappels
	Respect des règles de vie	Nombre de rappels	Cahier d'observation
	Temps en communs	Nombre d'actions + 6 / - 6	Plannings croisés et réunions communes
Favoriser le développement et le bien-être de l'enfant en respectant son rythme	Utilisation de différents espaces identifiables	Répartition des enfants	Bilan post animation
	Ateliers multidisciplinaires	Nombre d'actions menées	Listing de présences
	Echanges et prise en compte de la voix des enfants	Positionnement des enfants sur les activités de leurs choix	Listing des enfants sur les activités Répartition des groupes
Permettre à l'enfant de découvrir, de comprendre et d'agir sur son environnement	Utilisation de différentes possibilités de tri	Etats des poubelles Fonctionnalité des composts	Cahier de suivi des compost des restaurants scolaire
	Utilisation des espaces naturels	Projets autour des potagers Projets en lien avec la nature	Création de livres de recette Création artistique (exposition)
	Donner une seconde vie aux objets	Récupération d'objet (déchets et autres)	Rendus artistiques Quantité d'objets réutilisés
Sensibiliser à une alimentation durable	Sensibilisation au gaspillage	Poubelles (gouter, restaurant scolaire, pic-nic)	Cahier de suivi des compost des restaurants scolaires
	Créer son repas ou une partie	Mise en place d'atelier culinaire	Nombre d'activités culinaire
Fortifier le lien entre les familles et l'accueil	Fluidifier les échanges	Echanges de mail Echanges sur les accueils	Retour parents
	Participation des parents	Présences des familles : (expos-conseils de structure) Nombre de rencontres, ateliers ou événements associant les familles	Listing famille Retour famille
	Découvrir les spécificités de chacun	Connaissances des uns et des autres	Cahier d'observation

Construire l'inclusion avec la famille, grâce à un suivi et un accueil adaptés	Accepter les différences	Activité accessible à tous	Cahier d'observation
---	--------------------------	----------------------------	----------------------

Les temps de réunions sont fixés :

- ALE (vacances) : Réunion bilan après chaque période
 - ALP (Mercredis) : Réunion de régulation 2 fois par mois
 - ALE / ALE : Réunions 1 fois par semaine avec les équipes référentes
- L'équipe s'appuie sur :
- Les fiches d'activités et les fiches actions
 - Le nombre de participants sur chaque action / observation des comportements sur les actions / Bilan à chaud et à froid.
 - L'avancement des projets / les bilans réalisés

Évaluation des personnels

Entretien annuel, bilan individuel, bilan d'équipes..., des stagiaires (entretiens avant stage, de mi-séjour, de fin de séjour). Un document de suivi est mis en place par agent afin d'acter des objectifs clairs et adaptés.

L'équipe pédagogique met tout en œuvre pour que ce ne soit pas juste un mode de garde mais un lieu de jeux, d'amusement et d'apprentissage dans le respect des règles de vie.